

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Certifie sur l'honneur posséder une assurance de responsabilité civile pour l'année
L'année universitaire 2017-2018.

Préciser le nom de la compagnie et votre numéro d'adhérent
:.....

A tout moment en cours d'année, je serai en mesure de justifier de cette couverture.

Date :

Signature :

(signatures des parents pour les mineurs)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Une session de réinscriptions 2017-2018 se déroulera du 4 au 6 septembre 2017.

Vous devez impérativement vous inscrire uniquement en ligne via le portail Taïga.

Vous devez respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- vous devez vous munir de vos identifiant et mot de passe Taïga pour avoir accès à votre portail et bien suivre les indications,
- positionnez-vous sur l'année 2017/2018
- attention ! Positionnez-vous dans la bonne année du bon cycle
- cochez uniquement les montants relatifs à votre inscription (droit d'inscription, sécurité sociale ou boursier)

Si vous êtes Boursier ne cocher aucun montant.

- Frais de scolarité Licence : 369 €
- Frais de scolarité Master : 506 €
- Frais de scolarité Master 2 semestre 1 : 253 € (uniquement pour les redoublants de M2 validant leur cursus au 1^{er} semestre)
- Voyage L2 : 50 € sauf : étudiants boursiers (exonérés), et redoublants ayant déjà effectué et validé le voyage)
- Cotisation à la Sécurité Sociale Etudiante : 217 €

Exemple : vous vous inscrivez en L3 et vous avez 20 ans ou plus : vous cochez :

Frais de scolarité Licence : 369€

Sécurité Sociale Etudiante : 217 €

Montant total : 586 €

Vous vous inscrivez en M1 et vous avez 20 ans ou plus : vous cochez :

Frais de scolarité Master : 506 €

Sécurité Sociale Etudiante : 217 €

Montant total : 723 €

- choisissez votre centre d'affiliation à la sécurité sociale : LMDE - SMEREP ou aucun pour les dispensés

- cochez la situation dans laquelle vous vous trouvez : (voire les types de cas plus bas)

Boursier : à cocher si vous êtes dans le cas 1

Ayant-droit : à cocher si vous êtes dans le cas 3 et 4

A.D.A : à cocher si vous êtes dans le cas 5

Salarié : à cocher si vous êtes dans le **cas 2**
Cotisant : à cocher si vous payez la cotisation

Cliquez sur modifier les informations pour passer au paiement.
Une fois votre inscription payée vous devez retourner sur votre portail taïga pour y insérer les documents demandés, à savoir :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION :

Ces documents sont à insérer sur votre portail Taïga. Pour cela vous allez dans la rubrique :

- Personnel
 - o Fichier Personnel
 - Inscription - Avis de bourse (pour cas 1)
 - Inscription - Justificatif dispense cotisation sécurité sociale (cas 2-3-4 et 5)
 - Inscription - Décharge responsabilité civile (tous les étudiants)

Pour tous les étudiants : La décharge de responsabilité civile en pièce jointe dûment complétée et signée au format PDF.

Cas 1 : Pour les étudiants boursiers : avis conditionnel 2017/2018 ou notification définitive 2016/2017.

Sans ce justificatif vous serez redevable des montants des droits d'inscription et de la sécurité sociale

POUR LES ETUDIANTS DISPENSES DE LA COTISATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : (ne pas choisir de centre)

Cas 2 : Etudiants salariés : Copie du contrat de travail comprenant un minimum de 60 h par mois ou 120h par trimestre sur toute l'année universitaire (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) ainsi qu'une attestation de la sécurité sociale avec l'ouverture de vos droits au 31 août 2018.

Cas 3 : Etudiants bénéficiant d'un régime spécial de sécurité sociale : une attestation actuelle de l'organisme mentionnant votre nom, la date ou l'âge limite de couverture (SNCF, banque de France,...)

Cas 4 : Etudiants européens : Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) valide au 1^{er} septembre 2017.

Cas 5 : Etudiant ayant – de 20 ans dans l'année universitaire (avoir encore 19 ans au 31 août 2018) et choisir obligatoirement un centre LMDE ou SMEREP (sauf parents en profession libérale artisan ou régimes spécifiques joindre justificatif)



Sans tous les justificatifs cités ci-dessus, vous serez redevable du paiement de la cotisation de sécurité sociale lors de votre inscription administrative.

Suite à votre inscription, nous valideront votre dossier et vous pourrez alors imprimer vos certificats de scolarité.

Les cartes seront à retirer à la borne d'accueil du hall :

L1 : le mardi 12 septembre à 12h

L2- L3 : le mardi 12 septembre à 16h

M1 et M2 : Le mercredi 13 septembre à 11h



Si les documents demandés ne sont pas mis en ligne, votre inscription ne sera pas validée (la carte et les certificats de scolarité ne vous seront pas délivrés).